



## 2- FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. En 2012, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé de poursuivre le recours à deux contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Au 31 décembre 2012, les communes adhérentes sont les suivantes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HERAULT
- FLORENSAC
- LEZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- NIZAS
- PEZENAS
- POMEROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBERY
- PINET

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
RECUE  
- 1 JUL. 2013  
Bureau des Politiques  
Publiques

D'autres collectivités utilisent le service de la fourrière animale sur la base d'une convention signée avec le SIVOM du canton d'Agde. Cette convention permet aux collectivités concernées de bénéficier entièrement du service de la fourrière animale avec paiement à chaque prestation. La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS DE THONGUE », qui était jusque là partenaire, a décidé en 2012 de ne pas donner suite au renouvellement de la convention pour le service de la fourrière animale. Désormais, seule la commune de **MONTPEYROUX** bénéficie de ce conventionnement. Il a été renouvelé en 2012.

### PARTICULARITÉS FOURRIÈRE ANIMALE 2012

#### - **Mise en place du ramassage des animaux morts :**

Le Comité Syndical a décidé, lors de la séance du 4 juin 2012, de mettre en place un nouveau service visant à procéder au ramassage des animaux morts sur la voie publique. L'instruction de ce dossier auprès des autorités compétentes s'est déroulée en 2012 et 2013.

#### - **Remplacement de la chaudière :**

Le Comité Syndical a décidé de procéder au changement de la chaudière de la fourrière lors de la séance du 13 septembre 2012.

#### - **Renouvellement des conventions vétérinaires :**

Les délégués du SIVOM ont adopté les nouvelles conventions vétérinaires lors de la séance du 23 novembre 2012, avec mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les cliniques vétérinaires suivantes ont été retenues :

- Cantaloube, Lacroix, Massal basés à Agde et Vias,
- Cadilhac basé à Agde,
- Bergelin à Agde,
- Santos à Florensac.



## ÉTAT DES CAPTURES EN 2012

Pour l'année 2012, l'activité fourrière se mesure de la façon suivante (toutes communes ou regroupements de communes confondus) :

Nombre de chiens saisis :	<b>410</b>
Nombre de chats saisis :	<b>7</b>
Nombre d'euthanasies :	<b>111</b>

### Répartition des captures par commune :

	<u>Chiens</u>	<u>Chats</u>	<u>Euthanasies</u>
- AGDE	138	1	42
- BESSAN	18	0	7
- VIAS	56	1	15
- CASTELNAU DE GUERS	15	0	2
- CAUX	10	0	3
- CAZOULS D'HERAULT	4	0	0
- FLORENSAC	21	0	2
- LEZIGNAN LA CEBE	7	0	3
- MONTAGNAC	16	0	7
- NEZIGNAN L'EVÊQUE	17	0	1
- NIZAS	4	0	1
- PEZENAS	41	3	16
- POMEROLS	12	0	0
- PORTIRAGNES	32	2	8
- SAINT-THIBERY	2	0	0
- PINET	7	0	0
- MONTPEYROUX	0	0	0
- « PAYS DE THONGUE »	10	0	4
<i>dont</i> ABEILHAN	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOURBES	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MONTBLANC	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
VALROS	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
 REÇU LE  
 - 1 JUILL. 2013  
 Bureau des Politiques  
 Publiques

### DÉPÔTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2012, 27 chiens ont été déposés dans les cages prévues à cet effet par la police municipale de la commune d'AGDE (BSVP).

### PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE SOUTIEN À LA CAUSE ANIMALE DE BÉZIERS

En 2012, le SIVOM a poursuivi son action avec le « Comité de Soutien à la Cause Animale de BEZIERS » en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie en raison de leur non récupération par leurs propriétaires. **50 chiens** ont été cédés gracieusement à l'association (contre 19 en 2010 et 32 en 2011).

A NOTER : le nombre d'euthanasies est en baisse avec 191 euthanasies en 2011, contre 111 en 2012.

**Bilan financier de la fourrière animale en 2012**  
**(section de fonctionnement)**

**DÉPENSES TOTALES : 166.563,09 €**

**RECETTES TOTALES : 33.994,33 €**

*La ventilation des dépenses  
du service de fourrière animale est la suivante :*

*La ventilation des recettes  
du service de fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	631,54 €
Electricité :	4.157,27 €
Gaz :	2.591,43 €
Carburant :	4.901,49 €
Alimentation des animaux :	586,77 €
Diverses fournitures :	437,64 €
Fournitures d'entretien :	1.228,60 €
Petits équipements :	602,24 €
Vêtements de travail :	630,70 €
Fournitures administratives :	51,55 €
Entretien de terrains :	248,50 €
Entretien voies et réseaux :	1.072,09 €
Entretien véhicules :	1.263,57 €
Autres entretiens :	181,74 €
Maintenance :	215,76 €
Assurances :	785,03 €
Indemnité de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	7.013,74 €
Missions :	103,70 €
Téléphone :	1.801,00 €
Personnel + charges :	137.948,73 €

Redevances et recettes :	21.708,00 €
Remboursement CAE :	12.286,33 €



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
**REÇU LE**

**- 1 JUIL. 2013**

**Bureau des Politiques  
Publiques**